



DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Suite à donner aux recommandations
des réunions sectorielles****b) Réunion tripartite sur l'emploi, le dialogue
social, les droits au travail et les relations
professionnelles dans l'industrie de la
fabrication du matériel de transport
(Genève, 10-12 janvier 2005)**

1. La Réunion tripartite sur l'emploi, le dialogue social, les droits au travail et les relations professionnelles dans l'industrie de la fabrication du matériel de transport s'est tenue à Genève du 10 au 12 janvier 2005 sous la présidence de M. Jan Sithole (membre travailleur du Conseil d'administration).
2. Ont participé à la réunion des représentants des gouvernements suivants: Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Brésil, Canada, République de Corée, Indonésie, République islamique d'Iran, Malaisie, Maroc, Paraguay, Philippines, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Soudan, République arabe syrienne, République tchèque, Thaïlande, Ukraine, Venezuela. Etaient également présents dix représentants des employeurs et dix représentants des travailleurs. Des représentants des organisations internationales non gouvernementales suivantes étaient également présents en tant qu'observateurs: Confédération internationale des syndicats libres, Organisation internationale des employeurs, Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie.
3. La réunion a examiné un rapport préparé par le Bureau international du Travail ¹.
4. Elle a adopté à l'unanimité un ensemble de conclusions sur l'évolution de l'emploi, le dialogue social et le travail décent dans l'industrie de la fabrication du matériel de transport. Ces conclusions de même qu'un résumé des travaux de la réunion figurent dans la *Note sur les travaux*, qui est distribuée avec le présent document ². Le paragraphe 7 des conclusions appelle l'OIT à poursuivre ses travaux concernant la tenue et la mise à jour régulière d'une base de données sur les industries et les métiers de la métallurgie.

¹ Document TMTEM/2005.

² Document TMTEM/2005/9.

5. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'autoriser le Directeur général à communiquer la Note sur les travaux contenant les textes mentionnés dans le paragraphe 4 ci-dessus:*
- a) *aux gouvernements, en leur demandant de communiquer ces textes aux organisations d'employeurs et de travailleurs intéressés;*
 - b) *aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs intéressés;*
 - c) *aux organisations internationales intéressées.*
6. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes voudra sans doute également recommander au Conseil d'administration de prier le Directeur général de ne pas perdre de vue, lors de l'élaboration des propositions relatives au programme de travail futur du Bureau, les souhaits exprimés par la réunion dans le paragraphe 7 des conclusions.*

Genève, le 14 février 2005.

Points appelant une décision: paragraphe 5;
paragraphe 6.